

Archives - Armoiries - Blasons

Le Chartier de l'Abbaye avait été anéanti lors de l'incendie causé par la foudre en 1287. Le Roi Philippe le Bel confirma dans une nouvelle charte les biens du monastère. A la Révolution de 1789, lors de la suppression de l'Abbaye, et du départ des moines, cette nouvelle charte, les titres de propriété, les pièces de procédure (les moines plaidaient souvent), tous ces documents précieux qui occupaient un appartement entier de l'Abbaye, furent saccagés ou dispersés.

D'après J.Leroy (Membre de la Société Préhistorique française, attaché correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Pont-Audemer), une partie de ces pièces tombèrent entre les mains des habitants. Monsieur Leroy relate que " des vieillards du siècle dernier se rappelaient que les maîtres d'école d'alors leur donnaient ces parchemins écrits en lettres de différentes couleurs à déchiffrer". Cela ne devait pas être facile car les registres de paroisse, servant d'état-civil et relatant les actes de baptême et de décès, déposés aux archives communales sont calligraphiés de telle sorte qu'ils sont très difficiles à lire.

J. Leroy signale " à titre de curiosité la couverture en parchemin qui protégeait les documents et qui provenait d'un très ancien antiphonaire (livre d'église contenant les parties de l'office notées en plain-chant), qui devait être très curieux à en juger par les quelques morceaux qui en restent. Il était écrit en caractères gothiques et illustré de miniatures, de lettres de couleur parfaitement exécutées".

Les armoiries de l'Abbaye sont ainsi décrites dans l'ouvrage de d'Hozier (Louis, Pierre d'Hozier, généalogiste français, né à Paris en 1685, mort en 1767, publia avec son fils Antoine- Marie, l'Armorial général de la France ou Registre de la Noblesse de France (1736-1768)) " de sable, à un lion d'argent, tenant dans ses pattes une crosse d'or en pal". Les armoiries de Pont-Audemer portaient " échiqueté d'or et de gueules et de sable à un lion la queue fourchée d'argent". Les abbayes de Préaux et de Corneville s'étaient partagé les attributs héraldiques du blason des seigneurs de Pont-Audemer. Les armoiries de Préaux étaient " échiqueté d'or et de gueules", celles de Corneville " de sable à un lion d'argent".

Pont-Audemer, dont le seigneur était Galéran, dépendait des diocèses de Rouen et de Lisieux. Les religieux avaient peut-être emprunté " la crosse d'or" aux armoiries de l'évêque de Lisieux qui étaient " d'azur à une crosse d'or posée en pal, accostée de deux fleurs de lis de même".

Le château de Gislebert de Corneville était situé dans le Lieuvin. La Risle traversait les dépendances de l'Abbaye, le monastère était situé dans le Roumois et les autres propriétés dans le Lieuvin. Ce qui pourrait, peut-être, expliquer la présence de la crosse d'or de l'évêque de Lisieux dans les armoiries de l'Abbaye de Corneville.

Au moment de la suppression l'Abbaye de Corneville abritait un jeune moine originaire de Paris et qui s'appelait de Brothonne. Devenu curé de Manneville sur Risle, il deservit cette paroisse en qualité de prêtre assermenté. Plus tard, ayant renoncé à la prêtrise, il se maria et eut deux fils, dont l'un devint bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève à

Paris et , l'autre, un littérateur distingué. (Ces renseignements sont tirés des écrits de J.Leroy
" Eglise et Abbatale de Corneville sur Risle au milieu du XVIIIe siècle d'après des
documents inédits - 3 avril 1927 - d'après les notes de Gustave Postel).

Les armoiries de Corneville sont également décrites ainsi : " écartelé au premier et au
quatrième, d'argent à un chevron de sable, accompagné de trois merlettes du même, au
deuxième et au troisième d'argent, à un lion de gueules et une bordure de même chargée de
sept étoiles de huit raies chacune d'or".

A ces armoiries, que d'Hozier attribue au monastère, il ajoute les suivantes pour le
couvent des religieux, chanoines de l'Abbaye " de sable à un lion d'argent tenant de ses
pattes une crosse d'or en pal" (de Magny-Nobiliaire de Normandie - 2 tomes de 600 pages
chacun - 1872)

Un blason concernant le village a été proposé le 1er Août 1995 à la Société Nationale
d'Héraldique. La maquette a reçu, le 11 janvier 1996, l'agrément de cette Commission
Nationale d'Héraldique " d'argent au chevron de sable accompagné en chef de deux merlettes
de même et en pointe d'un lion aussi de sable, à la bordure de gueules chargée de six cloches
d'or".

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE
DE
CORNEVILLE-SUR-RISLE

27500

